



Reconnaitre un enfant si l'homme est déjà marié

Par **dolphinea**, le 17/03/2009 à 16:11

bonjour , je voulais savoir si un homme marié pouvait reconnaître un enfant issu d'un adultère ? en vous remerciant pour votre reponse la plus complete merci.

Par **ravenhs**, le 17/03/2009 à 16:22

Bonjour,

Oui un homme marié peut reconnaître un enfant issu d'une relation extra conjuguale. La seule condition est que l'enfant n'ait pas déjà été reconnu par un autre homme. Si c'est le cas il faut tenter une action en justice.

En revanche, si la mère de l'enfant est elle-même mariée, le père véritable qui n'est pas le mari de la mère ne peut pas valablement reconnaître l'enfant. Dans ce cas le père véritable devra tenter une action en justice pour faire reconnaître le lien de filiation.